

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

## Péréquation des pensions au Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la péréquation des pensions à partir du 1er janvier 2025, au Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet a pour but de neutraliser l'augmentation de la rémunération maximale résultant de l'incorporation d'indemnités de Bureau, liées à la fonction de greffier et de greffier adjoint du Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour le calcul de la rémunération globale, qui sert de base pour la péréquation des pensions en cours.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité commun à l'ensemble des services publics. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 14, alinéa 5, de la loi du 9 juillet 1969 modifiant et complétant la législation relative aux pensions de retraite et de survie des agents du secteur public, pour la péréquation des pensions à partir du 1er janvier 2025*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)